

Procès verbal du Conseil d'école du 15 février 2010

Année scolaire 2009-2010

Présents :

Représentants de l'Administration : Y. SCHMITT, Proviseur ; S. LE BRAS-LESTREMAU, Directrice ; B. GOLDSTEIN, Attaché de Coopération.

Enseignants : N. FREDJ MS-GS bleu, A. CHARLOT GS violette, A. ORCEL CE1 bleu, C. SIMORRE CE2 rouge, M. MACIRE CM 1 orange, A. DUMESNIL CM1 & 2 vert

Parents élus votants : G. REAICH MS, I. AL NABHANI GS, C. DAUVILLIER CP, O. RUE CE1, L. KOUANE N'DIAYE CE2, C. HERLIN CM1, F. MINT MOHAMED SALECK CM2.

Invités : KAMIL Président de l'APELF, SEDENA Président de l'ACS

Excusés :

Inspecteur de l'Education Nationale : G. BERNARD, IEN en résidence à Dakar

Enseignant : Y. LADJEL CP jaune

La séance débute à 17h 35, le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseil d'école du 20 mai 2009 (en pièce jointe)
2. Résultats des élections. Présentation et fonctionnement du Conseil d'Ecole
3. Point sur la rentrée
4. Discussion et vote du nouveau règlement intérieur (projet en pièce jointe)
5. Information sur l'organisation du soutien
6. Présentation du Projet d'Ecole
7. Rôle et activités de l'ACS et de l'APELF
8. Questions diverses à déposer au plus tard pour le lundi 2 novembre midi

La Directrice,
Mme LE BRAS-LESTREMAU

La Secrétaire de séance
Mme Claire DAUVILLIER

Remarque préliminaire : le présent Conseil d'école (CE) devait initialement se dérouler le 17 février. La date a été modifiée en raison des impératifs de calendrier de l'établissement, le CE devant en effet se tenir obligatoirement avant les vacances de février.

1. Approbation du PV du Conseil d'école du 03 novembre 2009 (vote).

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Le PV est approuvé.

2. Calendrier scolaire 2010-2011

Le proviseur, M. Schmitt, souligne en préambule quelques principes :

- Le vote de ce jour est consultatif, c'est en dernier ressort le Conseil d'établissement qui a la décision ;
- Les contraintes sont fixées par l'AEFE. L'une d'entre elles concerne la mise en place depuis un an d'un nouveau critère : le calendrier doit comporter 864 heures au primaire, sachant que les jours fériés (fêtes nationales ou religieuses) sont désormais comptabilisés. Le calendrier doit compter 36 semaines, et 4 périodes de vacances ;
- Le calendrier retenu sera forcément le fruit de compromis. Un équilibre est notamment recherché entre les fêtes religieuses musulmanes et chrétiennes.

Les trois points suivants seront soumis au vote :

▪ Date à fixer pour la prochaine rentrée scolaire

Deux cas de figure sont à l'étude :

- *Rentrée le 5 septembre* (avant la fin du ramadan) : possibilité de disposer de 15 jours de congés en décembre, février et avril. Fin des cours le 30 juin.

Cette proposition entraîne un risque d'absentéisme : de l'avis de certains parents, de nombreuses familles musulmanes pourraient en effet ne pas être rentrées en raison de la fête. Or, entre autres inconvénients, en cas d'absence à la rentrée les inscriptions ne sont pas maintenues.

- *Rentrée le 12 septembre* (après le ramadan) : 1 semaine de classe devra alors être rattrapée au cours de l'année.

Proposition 1 : Rentrée le 5 septembre. 3 votants

Proposition 2 : Rentrée le 13 septembre. 7 votants

2 abstentions

▪ Répartition des vacances scolaires avec une rentrée le 12 septembre

M. Schmitt rappelle qu'il convient de se prononcer plutôt sur des principes. Le vote portera sur le nombre de jours de congés qu'il sera possible de conserver en février et en avril.

Proposition 1 : 10 à 11 jours en février et 2 semaines en avril. 6 votants

Proposition 2 : environ 13 jours en février et 13 jours en avril. 8 votants

C'est donc la 2^e proposition qui sera communiquée au Conseil d'établissement.

Des calculs plus précis seront effectués par la Direction puis communiqués.

▪ Dates fixées pour les vacances de Noël

Deux propositions sont également soumises au vote :

Proposition 1 : du 20 ou 21 décembre au 4 janvier : 13 votes

Proposition 2 : à partir du 23 au soir (le risque d'absentéisme est souligné) : 0 vote

1 abstention

3. Évolution et amélioration du cahier de liaison

Les enseignants ont au préalable étudié les améliorations possibles sur différents points :

Choix de l'appellation du document :

"Cahier de liaison" : 0

"Cahier de correspondance" : 6

Abstentions : 8

Le document sera donc désormais désigné sous l'appellation "Cahier de correspondance".

Page de couverture

Suppression du visa, jugé inutile.

Page 2 du cahier :

Faire apparaître à nouveau le n° de téléphone de l'établissement, et le faire figurer en rouge sur la couverture afin de le rendre plus apparent.

Nouveau règlement intérieur :

Il sera inséré en remplacement du précédent.

"Personnes autorisées" :

Augmentation du nombre de pages sur lesquelles le nom de ces personnes figure (1 page supplémentaire). À noter que les cartes d'identification, si elles ne sont généralement exigées qu'en début d'année peuvent toutefois s'avérer utiles en cas de remplacement d'un gardien absent.

Modification de la présentation de la demande de rendez-vous :

Il sera ajouté au modèle existant la possibilité pour le demandeur de faire 3 propositions d'horaires de RV. Un emplacement sera aussi prévu pour la date et la signature.

"Petits retards" :

Ajout d'une page consacrée au signalement des retards de moins de 10 minutes afin qu'ils ne soient plus ignorés.

Pages 12 et 13

Remplacer le terme "discipline" par celui de "comportement".

Pages "retards et absences"

Limiter à 2 pages (feuilles roses et feuilles bleues).

Partie "Documents communiqués aux parents" p16

Ajout de 2 pages supplémentaires.

Pages "Correspondance entre l'établissement et les parents"

Augmentation du nombre de pages, lesquelles devront comporter des lignes afin de permettre aux élèves de cycle 3 d'y écrire plus facilement.

Les enseignantes de maternelle soulignent la difficulté pour elles de noter individuellement dans les cahiers qu'un document a été transmis aux parents. Aucune solution n'est toutefois trouvée pour y remédier. Les parents des élèves les plus jeunes sont appelés à une vérification systématique des cahiers de correspondance.

4. Suivi du projet d'établissement : information

Les actions se déroulent conformément aux prévisions. Quelques exemples peuvent être cités :

- Le 2^e numéro du journal de l'école sortira en avril (le 1^{er} vient d'être distribué).
- Les blogs ne sont pas encore alimentés à ce jour, mais ils sont en construction et les contenus devraient être prochainement mis en ligne.
- Rencontres sportives : le cross du cycle 3 a lieu le 18 février, la rencontre du cycle 2 se déroulera en mars prochain.

5. Point sur le partenariat : information

L'appréciation globale portée sur le partenariat est positive.

Les écoles partenaires participeront au cross avec les élèves de cycle 3. D'autres rencontres sont prévues dans le cadre de la Francophonie et de "Lire en fête".

Les formations des personnels enseignants se poursuivent avec Mme Cunisse, à raison de une à deux demi-journées par mois. Mme Le Bras-Lestrémau réunit les directeurs tous les deux mois pour coordonner les pratiques : évaluation CM2 et CE1, suivi des élèves et coordination de la mise en œuvre des projets.

6. Dates à retenir

- Spectacle de fin d'année : le CCF a été réservé pour les 6 et 7 juin et 2 journées supplémentaires ont été programmées pour permettre les répétitions. Les différentes classes seront réparties ainsi :

6 juin	7 juin
GS Violette	MS GS Bleu
CP Rouge	CP Jaune
CE1&2 Rose	CE1 Orange
CE1 Bleu	CE2 Rouge
CE2 Jaune	CM1 Orange
CM1 Bleu	CM1&2 Vert
CM2 Rouge	CM2 Jaune

- La date du Carnaval n'est pas encore fixée, l'APELF souhaiterait l'organiser un samedi matin.
- L'exposition francophonie se déroulera du dimanche 21 au mercredi 31 mars.
- La kermesse est programmée pour le 27 mars.

7. Questions diverses

Les parents délégués ont recueilli environ 50 réponses au questionnaire qu'ils avaient soumis aux parents d'élèves, soit 20% des exemplaires distribués.

Les commentaires des parents ont été synthétisés avant d'être soumis au Conseil d'école.

Les réponses apportées par le CE aux diverses préoccupations évoquées font l'objet d'une transcription à part et seront intégralement répercutées en direction de l'ensemble des parents (joint en annexe).

On notera que les discussions engagées à ce moment de la rencontre ont démontré l'utilité d'échanges sincères et constructifs entre parents et enseignants, ces derniers ayant par ailleurs souligné l'intérêt et la qualité du questionnaire élaboré par les délégués.

La date du prochain Conseil d'école est fixée au 26 mai 2010.